



Dette de banque non due apres clôturé

Par **Mussy**, le 12/01/2018 à 19:56

Bonjour

J'avais un compte débiteur d'une centaine d'euros, en juillet dernier je l'ai réapprovisionné et cloturé.

Cependant depuis tous ce temps je reçois chaque mois un courrier disant que mon compte est toujours débiteur et chaque courrier me coûte 20euros. J'ai déjà téléphoné pour lè signaler, on m'a confirmé que le compte était bien clôturé et que cela serai traité sous peu. Mais jusqu'à maintenant les lettres continuent et et aujourd'hui j'ai reçu une lettre recommandée m'annonçant lá clôturé(!) de mon compte sous 2 mois et réclamant le montant "dû" .

J'ai malheureusement perdu le papier que l'on m'a remis lorsque j'ai fermé mon compte.

Pouvez-vous m'indiquer la marche à suivre pour obtenir une indemnisation?

Merci beaucoup

Par **Visiteur**, le 12/01/2018 à 20:37

Bonsoir,

Voici mon conseil.

Réponse en R/AR au directeur régional, avec photocopie du relevé de compte montrant les dernières écritures faites par vous avant fermeture.

Précisez que sans réponse et régularisation sous dizaine, vous adresserez tous les documents et frais prélevés à une association de consommateur ainsi qu'au mediateur.